Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le
ID : 014-251403184-20211210-DCS38_2021-DE

PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité Syndical
Séance du vendredi 10 décembre 2021

DCS38-2021

Le 10 décembre 2021, à 12h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 30 novembre 2021, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de la CU Caen la mer, à Caen, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Joël BRUNEAU, Président, qui préside la séance.

Nombre de délégués en exercice : 132
Quorum requis : 44

Présents : 35
Présents en visio : 24
Pouvoirs : 13
Votants : 72

Excusés : 12

PROGRAMME TRIENNAL DE TRAVAIL 2022-2024

DU POLE METROPOLITAIN CAEN NORMANDIE METROPOLE « SOCLE » :

VALIDATION

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Geneviève ANGOT, M. Joël BRUNEAU, M. Christian DELBRUEL, M. Yannick GERNY, M. Dominique GOUTTE, M. Pascal JOUIN, M. Xavier LE COUTOUR, M. Benoît LEREVEREND, Mme Dorothée PITOIS, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, Mme Béatrice TURBATTE, M. Xavier HAY (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Flers-Agglo : M. Omar AYAD

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Eric DELACRE, M. Olivier GUILLEMETTE, M. Jacky LEHUGEUR, M. Didier MAZINGUE

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Philippe CHANU, M. Patrick LERMINE

Communauté de communes Coutances Mer et Bocage : Mme Gisèle ALEXANDRE

Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Nobert BLAIS, M. Jean-Philippe MESNIL

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. François VANNIER

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Michel BANNIER, M. Bernard ENAULT, M. Alain GOBE, M. Rémy GUILLEUX, Mme Martine PIERSIELA

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, M. Dominique DELIVET, Mme Marie-Françoise ISABEL, Mme Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL

Etaient présents en visioconférence :

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Ahamada DIBO

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Hélène BURGAT, M. Christian CHAUVOIS, M. Fabrice DEROO, M. Sébastien FRANCOIS, M. Marc LECERF, M. Mickaël MARIE, Mme Agnès DOLHEM (déléguée suppléante, M. Patrick LECAPLAIN (délégué suppléant), Mme Lydie VANDERCAMERE-DESMORTREUX (déléguée suppléante)

Communauté d'Agglomération Flers Agglo : M. Michel DUMAINE

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. Roland COURTEILLE

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. François AUBEY

Communauté de Communes Terre d'Auge : M. Yves DESHAYES

Communauté de Communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER, M. Arnaud TANQUEREL

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le
ID : 014-251403184-20211210-DCS38_2021-DE

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Jean-Luc GUINGOUAIN, M. Thierry LEFORT

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Annaïg LE JOSSIC, M. Michel PEYRE, Mme Claire ROUSSEAU

Communauté de Communes Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL, M. Jacques LE BRET

Conseil Départemental du Calvados : M. Patrick JEANNENEZ

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Joaquim PUEYO (pouvoir à M. Ahamada DIBO)

Communauté Urbaine Caen la mer : M Romain BAIL (pouvoir à M. Joël BRUNEAU), Mme Sonia DE LA PROVOTE (pouvoir à M. Joël BRUNEAU)

Communauté d'Agglomération Flers-Agglo : M. Hervé BORDERIE (pouvoir à M. Michel DUMAINE)

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : M. Régis CROTEAU (pouvoir à M. Olivier GUILLEMETTE)

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Patrick DUBOIS (pouvoir à M. Thierry LEFORT)

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. Pierre MOURARET (pouvoir à M. François VANNIER)

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Gilbert DUVAL (pouvoir à M. Michel BANNIER), M. Hubert PICARD (pouvoir à Mme Martine PIERSIELA)

Communauté de Communes Val es Dunes : Mme Sophie DE GIBON (pouvoir à Mme Ann BAUGAS), M. Laurent DECLERCK (pouvoir à M. Philippe PESQUEREL)

Communauté de Communes Isigny Omaha Intercom : M. Eric BARBANCHON (pouvoir à M. Arnaud TANQUEREL)

Conseil Départemental de l'Orne : Mme Paule KLYMKO (pouvoir à Mme Béatrice TURBATTE)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Jean-Marc PHILIPPE, M. Gilles DETERVILLE (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. Dany TARGAT, Mme Clotilde VALTER

Intercom de la Vire au Noireau : M. Marc ANDREU SABATER

Communauté de Communes Baie du Cotentin : M. Jean-Claude COLOMBEL

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Marie-Mathilde LEZAN (déléguée suppléante)

Communauté de Communes Val es Dunes : Mme Régine ENEE

Communauté de Communes Villedieu Intercom : M. Freddy LAUBEL

Communauté de Communes Argentan Intercom : Mme Brigitte GASSEAU, M. Frédéric LEVEILLE

Conseil Départemental de la Manche : M. Philippe BAS

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le
ID : 014-251403184-20211210-DCS38_2021-DE

PROGRAMME TRIENNAL DE TRAVAIL 2022-2024

DU POLE METROPOLITAIN CAEN NORMANDIE METROPOLE « SOCLE » :

VALIDATION

Exposé :

Le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole est caractérisé par une très forte complémentarité entre territoires urbains et ruraux. Ensemble, ses membres reconnaissent le rôle de Caen et de son agglomération comme moteur du développement économique au bénéfice du grand territoire qu'ils constituent.

Cette complémentarité, ciment du fonctionnement des territoires, permet une unité de projet et une stratégie où chacun trouve sa place et contribue à la réussite de tous. Le pôle fédère ainsi ses membres autour d'enjeux métropolitains pour développer l'attractivité et la connectivité de son territoire avec de grands ensembles métropolitains en France et en Europe du nord-ouest.

En outre, dans un monde désormais en perpétuel mouvement, les mutations à l'œuvre bouleversent les territoires. Elles les obligent à s'adapter et à anticiper pour faire face aux défis qui s'annoncent et tirer profit des transitions qui impactent toutes les sphères de la société. Les EPCI membres du Pôle ont besoin de points de repères et d'éclairages pour bâtir leurs politiques publiques et repenser leurs façons d'aménager le territoire de manière durable et résiliente.

En vertu de l'article 2.1 des statuts du Pôle métropolitain, dont la dernière version a été approuvée lors du Comité Syndical en date du 25 juin 2021, « Un programme triennal de travail définissant des actions à mener par domaines d'action, est élaboré par les membres du Pôle métropolitain. Il est soumis au Comité syndical ».

Le projet de Programme triennal de travail 2022-2024 pour le « SOCLE » est conçu pour répondre aux enjeux de transitions auxquels sont confrontés les membres du Pôle métropolitain et pour lesquels ceux-ci ont besoin d'éclairages :

- Répondre à la crise du modèle métropolitain d'aménagement du territoire ;
- Anticiper les conséquences sur l'aménagement durable de l'espace d'une crise sanitaire inédite dans un contexte de transitions multiples ;
- Amplifier l'indispensable lutte contre le changement climatique et réconcilier l'Homme et la nature par un urbanisme adapté ;
- S'adapter à un cadre législatif et réglementaire très évolutif.

La définition de ce programme permet de préciser les missions pérennes du Pôle métropolitain :

- Compétence « élaboration du PCAET » qui missionne le Pôle pour le suivi du PCAET afin de pouvoir conduire le bilan intermédiaire à trois ans et la révision au bout de six ans ;
- Réengagement dans l'animation et la gestion du ou des programmes LEADER du territoire avec la préparation, dès début 2022, de la candidature au programme 2023-2029 ;
- Mission de suivi et d'appui aux EPCI pour la mise en œuvre de leurs politiques agricoles et alimentaires ;
- Animation d'un inter-SCoT à l'échelle des SCoT limitrophe de celui de Caen-Métropole, c'est-à-dire à l'échelle du Calvados et ouverture, le cas échéant, aux SCoT du « Réseau ».

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le
ID : 014-251403184-20211210-DCS38_2021-DE

Les trois axes du projet de Programme triennal de travail « SOCLE » de travail sont :

1. L'exercice des compétences qui lui ont été transférées par des EPCI ;
2. La gestion de la mise en œuvre de programmes ou actions pluriannuels ;
3. La conduite d'actions ou études ponctuelles.

Une version « RESEAU » du Programme triennal de travail sera réalisée début-2022, en concertation avec les représentants des EPCI du Pôle métropolitain « RESEAU », en vue d'être présentée à un Comité syndical ultérieur.

Vote :

Vu les statuts du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, et notamment l'article 2.1 ;

Considérant le projet de Programme Triennal de Travail 2022-2024, échelle « SOCLE », en annexe de la présente délibération ;

Après avis favorable de la commission « Administration générale » réunie le 23 novembre 2021 ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le Programme Triennal de Travail 2022-2024 à son échelle « SOCLE »,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise en Préfecture.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme

Le Président

Joël BRUNEAU